

# *BIENVENUE A LONAY*





## Table des matières

Message de la présidente .....	4
Message de bienvenue .....	5
Ordre du jour.....	6
Procès-verbal de l'assemblée générale 2015.....	7
Rapport annuel 2015-2016 .....	13
Bilans 2015 et 2014 .....	21
Comptes et budgets .....	22
Rapport financier.....	23
Rapport des vérificateurs de comptes .....	25
Vérificateurs comptes 2016.....	26
Organes UCV .....	27
Assemblée générale 2017 .....	31

## Message de la présidente

---

Mesdames et Messieurs,

Notre assemblée générale 2016 marque la fin d'une législature qui aura profondément transformé l'UCV. Les séances de bilan menées avec nos organes (Comité, groupes des Bourgs et Villages et des Villes, Conseil) ont mis en lumière les succès et difficultés vécus ces 5 dernières années.

Au niveau des succès, relevons l'Accord passé en 2013 avec l'Etat, pour la première fois suite à une initiative de l'UCV, qui a apporté des améliorations notables dans les équilibres financiers entre le canton et les communes. La plateforme sur l'accueil parascolaire a enfin abouti à un EMPD modifiant la LAJE qui pour l'essentiel convient à l'UCV, notamment grâce à la nouvelle articulation financière qui suit les propositions que nous avons faites par voie de motion au Grand Conseil. La péréquation intercommunale est en train d'être révisée ; l'UCV a été dans ce processus à la fois la partie qui a fait les propositions concrètes finalement retenues et celle qui a cherché à défendre au mieux l'ensemble des communes vaudoises.

Au niveau des frustrations, la difficulté des communes à se faire entendre et respecter par le partenaire Etat a été évoquée. Dans chaque dossier il nous a fallu défendre l'autonomie communale et rappeler que toute participation financière des communes doit être assortie de réelles compétences, décisionnelles, opérationnelles ou stratégiques.

Mais surtout, nos organes ont relevé combien notre association s'est professionnalisée, la qualité du service aux communes et la nécessité d'une bonne communication interne et externe. Vous pourrez constater ces points en analysant nos comptes qui, comme prévu, montrent un déficit dû à l'augmentation de personnel, mais également une diminution du recours à des experts externes. Merci au secrétariat général pour son travail de haute qualité et merci à nos membres délégués dans les plateformes et groupes de travail pour l'apport de leurs compétences.

Certains dossiers sont inachevés, ils seront notre priorité de la prochaine législature. Aménagement du territoire, police, associations intercommunales, soins à domicile : à nouveau nous ferons valoir les besoins et les droits des communes, que ce soit par la voie de la concertation, de la négociation ou la voie parlementaire.

Nous remercions la commune de Lonay pour son accueil et souhaitons à tous une bonne assemblée et une belle fête !

Claudine Wyssa

Présidente de l'Union des Communes Vaudoises

## Bienvenue à Lonay, au pays des fourmis !



Mesdames, Messieurs,

Lonay vous souhaite une cordiale bienvenue sur la Côte, à mi-chemin entre la Morges et la Venoge et se réjouit de vous offrir l'hospitalité dans le cadre de la Journée des communes vaudoises.

Les raisins, ainsi que les épis de blé figurant sur les armoiries de Lonay symbolisent bien le caractère agri-viticole qui a dominé la vie du village depuis ses origines jusque dans les années 1950-1960 et qui, à ce jour, reste encore d'actualité.

Notre population très active sur les plans culturel, social, sportif ou associatif, utilise pleinement les possibilités offertes dans notre commune.

Lonay a dépassé le cap des 2500 habitants. Oui, c'est la taille idéale pour une bonne cohésion, d'autant que Lonay est idéalement située sur l'arc lémanique, au cœur d'un vaste projet d'urbanisme qui prévoit une augmentation de près de 1'000 habitants.

Dans cette dynamique, plusieurs idées visant à améliorer les infrastructures se dessinent à l'horizon avec les différents aménagements à l'étude ou en cours de réalisation et qui concernent aussi bien les sociétés locales que les écoles, contribuant ainsi à faire vivre le village sur le plan humain.

Pour la fin de la législature, en ce 4 juin 2016, nous souhaitons la bienvenue aux Autorités des Communes vaudoises, pour cette traditionnelle et belle journée d'assemblée et de détente.

Notre société actuelle a un grand besoin de ces traditions, afin de pouvoir conserver des liens et se forger des racines.

Dans cet esprit, il est primordial de permettre aux gens de se rencontrer, qu'ils puissent discuter, échanger des idées et bien entendu s'apprécier dans la convivialité, autour d'une animation et du verre de l'amitié.

Je vous remercie d'avance de votre présence et vous souhaite d'ores et déjà une excellente journée dans notre beau village.

Philippe Guillemin  
Syndic de Lonay

## **Ordre du jour**

### **I. Opérations statutaires**

1. Ouverture de l'assemblée par Mme Claudine Wyssa, Présidente
2. Message de bienvenue de M. Philippe Guillemin, Syndic de Lonay
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Désignation des 10 scrutateurs (1 par district)
5. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2015 à Avenches
6. Rapport annuel
7. Remerciements aux délégués sortants
8. Comptes et gestion 2015 :
  - présentation
  - rapport des vérificateurs
  - discussion et vote
9. Désignation des vérificateurs pour les comptes 2016
10. Budget 2017 :
  - présentation
  - discussion et vote
11. Présentation des communes organisatrices 2017 (Chamblon & Treycovagnes)
12. Désignation de la commune hôte 2018 (Bavois)
13. Candidature de la commune hôte 2019 (Cossonay)
14. Propositions individuelles et divers

### **II. Allocution de M. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat**

- ### **III. Exposé de Monsieur Julien Gattoni, Chief Financial Officer, World Economic Forum** Thème : «Impact de la 4<sup>e</sup> révolution industrielle sur la société et collaboration public-privé ».



La commune se réjouit d'accueillir la journée des communes vaudoises.

---

### 3. Approbation de l'ordre du jour

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est approuvé.

---

### 4. Désignation des 10 scrutateurs (1 par district)

10 scrutateurs représentant chacun leur district sont désignés.

#### District :

Aigle :	M. Frédéric Borloz, Syndic d'Aigle
Broye-Vully :	M. Daniel Ruch, Syndic de Corcelles-le-Jorat
Gros-de-Vaud :	Mme Véronique Gilliard, Syndique de Montanaire
Jura-Nord Vaudois :	M. Claude Roulet, Syndic de Mauborget
Lausanne :	M. Jacques Marchand, Municipal au Mont-sur Lausanne
Lavaux-Oron :	M. Patrice Guenat, Syndic de Mézières
Morges :	M. Michel Dubois, Syndic de St-Oyens
Nyon :	M. Philippe Parmelin, Syndic de Bursins
Ouest Lausannois :	M. André Gorgerat, Syndic de Chavannes-Près-Renens
Riviera-Pays d'Enhaut :	Mme Elina Leimgruber, Municipale à Vevey

---

### 5. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2014

Le procès-verbal du 24 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

---

### 6. Rapport annuel

**Mme Claudine Wyssa** indique que le rapport annuel se trouve aux pages 14 à 18 de la brochure de l'assemblée.

La présidente rappelle l'importance de l'échelon communal dans le système fédéraliste favorable à la diversité, contrairement à l'uniformisation peu compatible avec un état d'esprit démocratique.

- L'UCV entend accentuer son engagement en faveur des communes. De toutes les communes, sans distinction de catégories. L'association se revendique comme la voix des communes vaudoises et remercie de la confiance témoignée à ce titre.
- L'UCV est sensible à la richesse créée par la diversité des communes. Ainsi, elle met un accent important sur sa mission de rassembler les collectivités tout en défendant leurs particularismes.
- L'UCV a à son actif des résultats tangibles à défaut d'être idéaux, dont ont profité et profitent toutes les communes.

- L'UCV étoffe ses prestations en ajoutant des conseils en finances publiques aux conseils juridiques. L'ensemble des communes vaudoises en sera bénéficiaire gratuitement. Ceci est également un signe de notre volonté d'ouverture.

Enfin, Mme Claudine Wyssa évoque quelques dossiers d'actualité en cours :

➔ Réforme RIE III

L'enjeu principal de la négociation actuelle avec l'Etat est d'obtenir une part équitable de la compensation fédérale que recevra le canton. La situation est complexe, avec des impératifs qui viennent de la Confédération et dont l'enjeu est la prospérité économique de notre pays.

La question des équilibres entre les parties (communes, canton, Confédération) est essentielle, en particulier entre les bénéfices recherchés par un renforcement de l'économie et les pertes supposées liées aux baisses fiscales.

Ce n'est pas un petit enjeu, mais la voix des communes doit être entendue. Pour elles, ces équilibres sont bien plus difficiles à trouver au vu de leur diversité et de leur taille.

Sur ce point, fidèle à sa mission, l'UCV vise des résultats qui doivent profiter à toutes les communes ou dont l'impact soit mesuré pour chacune d'entre elles sans distinction.

➔ La thématique parascolaire

La constitution vaudoise donne aux communes la compétence principale dans ce domaine. L'UCV considère que ce n'est pas incompatible avec la notion de partenariat financier, bien au contraire.

Comme dans le préscolaire où le partenariat entre l'Etat, les réseaux et les communes est bien compris, cela devra être le cas pour l'accueil parascolaire, avec une répartition des tâches et des responsabilités différente.

Il est donc essentiel de lier les prestations de base dont les communes devront s'acquitter à une augmentation en proportion de la contribution financière de l'Etat.

➔ Associations de communes

Le fonctionnement des associations de communes a récemment soulevé de grandes inquiétudes, notamment lorsqu'il s'est agi de régler des problématiques liées aux bâtiments scolaires.

C'est un thème crucial à l'heure des collaborations intercommunales et l'UCV a empoigné cette question qui devient de plus en plus préoccupante, également dans d'autres domaines.

Quels sont les bons modèles de gouvernance, quelles sont les règles pour garantir à la fois la représentativité démocratique et l'orthodoxie financière ?

Un groupe de travail interne vient de se mettre en place, il mettra ses réflexions au service de toute la communauté vaudoise.

➔ La péréquation intercommunale

Communément appelée horizontale, elle sera le prochain thème abordé par une plateforme canton-communes, comme le prévoyait le décret de mise en œuvre de la péréquation actuelle. Ce sujet hautement technique mais également émotionnel et politique fait déjà l'objet d'analyses de l'UCV.

➔ Aménagement du territoire

La mise en œuvre de la nouvelle LAT implique des considérations pratiques importantes pour les communes. L'inquiétude légitime des collectivités locales a poussé l'Etat à mettre en place un groupe de travail et de réflexion entre élus politiques afin de trouver des pistes pour assouplir certaines règles.

L'UCV se réjouit du renvoi du projet relatif à la 2<sup>e</sup> révision de la LAT. L'ingérence de la Confédération, qui tente de restreindre toujours plus les compétences cantonales et communales en matière d'aménagement du territoire, n'est pas acceptable.

➔ Constructions scolaires

Sujet sur lequel nous sommes toujours et encore demandeur de nouvelles discussions avec l'Etat, sur le plan politique, entre partenaires contributeurs. Après les surfaces et hauteur de classes, d'importantes questions restent en effet à régler, notamment celle des équipements scolaires et des locaux annexes.

---

### 7. Comptes 2014

- a) *Présentation* : Mme Claudine Wyssa renvoie à la page 20 de la brochure pour les comptes et aux pages 21 et 22 pour le rapport financier.

Constat:

- Le total des produits 2014 est de CHF 954'827.35, dont CHF 953'232.95 au titre de cotisations des membres.
- Le total des charges 2014 est de CHF 879'348.92
- L'exercice 2014 se solde par un bénéfice de CHF 75'478.43

- b) *Rapport des vérificateurs* : M. Jean-Marc Ballif, Syndic de Cuarny, donne lecture du rapport des vérificateurs qui figure à la page 23 de la plaquette.  
Les vérificateurs proposent d'approuver les comptes et d'en donner décharge au Comité.
- 

#### **Discussion et vote sur la gestion et les comptes 2014**

La discussion n'est pas demandée.

- La gestion et les comptes 2014 ainsi que le rapport des vérificateurs sont acceptés.
- 

### 8. Désignation des vérificateurs des comptes pour 2015

Commune de liaison : Cuarny

Communes vérificatrices : Cudrefin, Cugy, Curtilles

Les représentants de ces communes seront convoqués au début de l'année prochaine pour procéder à la vérification des comptes.

La discussion n'est pas demandée.

L'assemblée accepte à l'unanimité les quatre communes désignées vérificatrices des comptes 2015.

---

### 9. Fixation des cotisations 2016

Le Comité propose de maintenir le barème actuel.

Les liquidités permettront de financer jusqu'en 2017 le nouveau poste de conseiller en finances communales. Il faudra ainsi envisager une hausse des cotisations en 2017 afin d'assurer durablement le financement du poste. En parallèle, le Comité souhaite négocier avec le Conseil d'Etat l'art. 8 du décret d'application de la loi sur les péréquations intercommunales.

La discussion n'est pas demandée.

La proposition est acceptée.

---

#### **10. Budget 2016**

Le budget 2016 figure en page 20 de votre brochure.

Présentation du budget :

Total des produits prévus: CHF 1'001'100.-

Dont CHF 999'600.- au titre de cotisations des membres

Total des charges CHF 1'096'430.-

La perte prévue est de CHF 95'330.-

Le poste expert a été revu à la baisse. De CHF 77'000.-, il passe à CHF 68'000.-. Le poste financier créé étant aussi destiné à appuyer le Comité, il épargnera le recours à des mandats extérieurs dans ce domaine.

**François Delay** demande des explications concernant le montant budgétisé au poste « informatique ».

**Claudine Wyssa** explique que la somme de CHF 190'600.- est un investissement quant à la refonte du site internet.

Le budget 2016 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

---

#### **11. Présentation de la commune hôte 2016 : Lonay**

La parole est donnée à Monsieur Philippe Guillemain, Syndic de Lonay, qui donne rendez-vous avec plaisir aux communes vaudoises le 4 juin 2016.

Un film présente la commune de Lonay.

---

#### **12. Désignation des communes hôtes 2017 : Treycovagnes et Chamblon**

La parole est donnée à Messieurs Stéphane Baudat et Max Holzer, Syndics de Treycovagnes et Chamblon, qui souhaitent accueillir la journée des communes vaudoises.

Leur candidature est acceptée à l'unanimité.

La commune de Bavois se porte candidate pour accueillir la journée des communes vaudoises en 2018.

---

#### **13. Propositions individuelles et divers**

La parole n'est pas demandée.

---

## **II Allocution de M. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat**

M. Pierre-Yves Maillard évoque différents travaux qui sont actuellement en cours sur le plan cantonal et qui ont une influence pour les communes. Il rappelle l'importance de la bonne

collaboration entre l'Etat et les communes pour mener à bien certaines tâches telles que la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> révision de la LAT. D'autres sujets font l'objet de négociations actives à travers des plateformes canton-communes comme RIE III et le parascolaire qui doivent répondre aux attentes des citoyens et de l'économie.

Pour le reste, il évoque les investissements futurs de l'Etat, notamment dans les domaines des transports publics, de la santé et du social.

Le Conseil d'Etat reste soucieux d'un développement harmonieux du canton et souhaite des communes riches, dynamiques, indépendantes, responsables et autonomes.

---

### **III Exposé de Laurent Flutsch, Directeur du Musée Romain de Lausanne-Vidy.**

Monsieur Laurent Flutsch nous plonge dans l'Helvétie romaine, dont *Aventicum*, alors peuplée de 20'000 habitants, était la capitale. Non sans humour et avec talent, il tire des parallèles entre le Pays de Vaud antique et notre époque contemporaine.

Puis, en sa qualité de directeur du Musée Romain de Lausanne-Vidy, il invite l'assemblée à venir découvrir l'exposition temporaire « *Y en point comme nous* » qui consacre une présentation, plus ethnographique qu'archéologique, à la culture et à l'esprit vaudois.

---

Madame Claudine Wyssa remercie les orateurs et les participants et leur donne rendez-vous le samedi 4 juin 2016 à Lonay

La séance est levée à 10 heures 45.

## Rapport annuel 2015 - 2016

Le rapport décrit les activités de l'UCV du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Cette période coïncidant avec la fin de la législature, les différents organes de notre association ont procédé à un bilan. Avant d'en faire état, nous rappelons que le programme de législature du Comité était axé sur 6 points :

- profiler davantage la mission et les tâches de l'UCV
- proximité avec nos membres : contacts réguliers, dans les organes et districts
- communication – information – formation
- négociation
- représenter les intérêts des communes
- rapprochement avec l'AdCV

Si l'UCV se rapproche de ces objectifs, ceux-ci ne peuvent être considérés comme entièrement atteints :

A. Les négociations avec l'Etat, souvent difficiles, portent des fruits, même si la récolte est jugée trop modeste. Il ne s'agit pas encore d'un véritable partenariat, mais l'Etat doit désormais davantage compter avec les collectivités. L'UCV a en effet su mobiliser l'ensemble des communes et l'AdCV sur les derniers pourparlers en matière parascolaire et RIE III. Le Grand Conseil a ainsi accepté deux motions sur ces thèmes.

Il n'en demeure pas moins que nous avons une réelle difficulté à être entendus lorsqu'il s'agit de rééquilibrer les contributions financières canton-communes dans les domaines concernés. Et ce, malgré les efforts financiers importants auxquels consentent les communes.

Partant de ce constat, l'UCV vise une anticipation accrue des enjeux en se montrant toujours plus proactive.

B. S'agissant des contacts directs avec les municipalités, le tour des districts effectué chaque année a sans conteste contribué à un rapprochement bienvenu avec les représentants des autorités exécutives. En 2016, cette visite aura lieu de fin août à fin septembre.

C. Si la communication a été nettement améliorée, elle doit encore être développée, aussi bien à l'interne qu'à l'externe. Trois vecteurs principaux : notre site entièrement revu, effectif depuis mi-mars, le journal Point CommUNE ! et la lettre d'information UCV-Info.

D. Information et formation :

- Durant cette législature, les soirées thématiques ont remporté un beau succès, en particulier les thèmes juridiques. Nous prévoyons des soirées d'information en 2016 et début 2017, aussi bien sur les questions financières que juridiques.
- Les modules de cours sur la politique locale et le droit que l'UCV organise régulièrement chaque première année de législature en collaboration avec l'IDHEAP seront renouvelés.
- Nouveauté en matière financière et comptable : l'UCV assurera, dès avril 2016, des modules de formation à l'attention des membres des municipalités et des boursiers. Notre association a en effet saisi l'opportunité de reprendre sous son égide les cours dispensés par Monsieur Pierre Busset. Leur réactualisation et leur développement sont autant d'actions assumées par l'UCV, en la personne de Monsieur Gianni Saitta.
- Quant aux conseils juridiques et financiers que dispensent nos deux juristes et notre économiste, ils démontrent une professionnalisation du secrétariat que les communes et associations intercommunales sollicitent fortement.

E. Pour terminer ce bilan, il est apparu que les objectifs du Conseil des 50 et du groupe Bourgs et Villages mériteraient d'être repensés et redéfinis en prenant davantage en compte les régions. Ce constat fera l'objet d'une réflexion approfondie du Comité en début de législature.

### **Sujets d'actualités traités par le Comité, ainsi que les autres instances de l'UCV, soit le Conseil, le groupe Bourgs et Villages et le groupe des Villes :**

#### ***Parascolaire***

Les négociations relatives à l'application législative de l'article 63 a Cst-VD sont arrivées à leur terme à la fin de l'été 2015. Du point de vue opérationnel, un certain nombre de points ont fait l'objet d'un accord, repris dans l'avant-projet mis en consultation jusqu'en décembre 2015, notamment :

- l'ancrage légal dans la LAJE ;
- le cadre normatif (dit de référence) de l'accueil parascolaire, décidé par une entité représentant les communes : l'établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire (l'EIAP) après consultations des milieux concernés (Etat, parents, professionnels). A noter que cette procédure est le pendant symétrique de l'élaboration des normes préscolaires où l'Etat décide après consultation des communes ;
- l'application (autorisation et surveillance) par l'Office de l'accueil de jour (OAJ) du cadre normatif donné par l'EIAP ;
- les cantines scolaires librement organisées pourront subsister tout en étant soumises à autorisation pour être conformes à l'Ordonnance sur le placement d'enfant (OPE). Cette autorisation sera délivrée par la commune ou l'association intercommunale. Deux possibilités : soit la cantine intègre un réseau aux conditions fixées par l'EIAP, auquel cas elle peut être subventionnée ; soit elle demeure en dehors du réseau sans être subventionnée.

Notre réponse à la consultation a mis l'accent sur les points qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus avec l'Etat et qui par conséquent ne sont pas intégrés dans l'avant-projet. Elle a ainsi repris les principaux éléments approuvés dans le cadre de l'assemblée commune UCV-AdCV organisée par notre association, le 10 septembre 2015 à Yverdon.

#### *Notre réponse en substance :*

- La gestion des autorisations et de la surveillance basée sur le cadre de référence donné par l'EIAP doit être une tâche légale attribuée à l'OAJ. Un mandat susceptible d'être dénoncé par le département n'est pas acceptable. S'il devait néanmoins y avoir mandat, son caractère légal et non contractuel ne devrait pas laisser la possibilité à l'Etat de le dénoncer. Au surplus, sa gratuité devra être inscrite dans la loi.
- L'accueil du mercredi pour les 5-8 P ne doit pas faire partie du socle obligatoire des prestations. A moins que le mécanisme financier proposé par la motion Luisier « Pour un réel partenariat financier Etat-communes en matière d'accueil de jour » ne soit intégré dans le projet de modification de la LAJE.
- Le financement de l'accueil de jour reste le principal point de désaccord. Contre la volonté des communes, cet élément a été couplé aux discussions relatives à la RIE III. De surcroît, l'avant-projet de modification de la LAJE mis en consultation ne fait pas mention de la motion citée ci-dessus, pourtant acceptée à une très large majorité du Parlement. Pour mémoire, son objectif est une participation dynamique de l'Etat à l'accueil de jour financé, en 2015, à hauteur de 43 % par les communes et de 7.7 % par l'Etat. La contribution cantonale aux coûts globaux passerait ainsi progressivement de 10 % en 2017 à 16 % en 2023, autrement dit, une participation de 25 % aux salaires subventionnés par la FAJE en 2023.

Le 3 mars, le Conseil d'Etat a rendu public son projet après le retour sur consultation. L'UCV a publié le même jour sa position : notre association est satisfaite que le gouvernement réponde favorablement à l'essentiel de ses propositions, exposées dans le cadre de la plateforme et par la motion Luisier.

Sous l'angle financier : la contribution de l'Etat de 2018 à 2023 passerait de 17 % à 25 % de la masse salariale subventionnée par la FAJE. La participation de l'Etat serait donc bien progressive au cours de ces années et dynamique en fonction des prestations d'accueil offertes par les communes.

Du point de vue opérationnel : les communes reprennent la main sur le cadre normatif parascolaire par le biais de l'EIAP. En outre, les prestations seront modulées en fonction de l'âge des élèves (degré Harmos). Dès la 5ème Harmos, l'accueil du mercredi ne fera pas partie du socle obligatoire.

Le Comité suit ce dossier à son stade parlementaire qui a débuté en mars.

### **RIE III**

Vu l'intérêt de la RIE III pour notre économie et, par voie de conséquence, pour l'emploi, l'UCV a soutenu cette réforme, ainsi que son anticipation dans notre canton. S'agissant de ce dernier point, le Chef du DFIRE s'était engagé à la tribune du Grand Conseil (réponse à la résolution Venizelos « Pour un soutien ciblé aux communes ») à ce que l'impact fiscal de cette mise en œuvre anticipée pour les communes soit compensé par l'Etat. Or, par sa décision unilatérale de joindre les dossiers parascolaire et RIE III, l'Etat a considéré que son engagement était rempli en octroyant 30 millions supplémentaires à la FAJE.

Le Comité n'a jamais accepté ce principe du vase communicant au motif qu'il s'agit de deux politiques publiques distinctes qui ne sauraient être amalgamées au détriment des communes. La motion Wyssa requiert ainsi la compensation intégrale de la baisse du taux d'impôt sur les personnes morales de 8,5 à 8 % par un système de fonds de redistribution aux communes.

### **Révision de la péréquation**

Le Conseil d'Etat a proposé unilatéralement une révision de la péréquation intercommunale intégrée sous forme de décret à la réforme RIE III. Le Comité a pris position au sujet de l'EMPLD de la manière suivante :

*Sur la procédure :*

- S'agissant d'une péréquation intercommunale, l'Etat ne saurait dicter les paramètres du mode de redistribution. Cette modification doit être élaborée avec les communes et leurs associations faitières.
- L'UCV ne peut se rallier à une stratégie cantonale visant à utiliser le fonds péréquatif pour répartir les pertes de la RIE III anticipée entre les communes plutôt que de procéder à une compensation cantonale, comme demandé dans la motion Wyssa. Le Comité estime que le projet du gouvernement doit impérativement être accompagné d'une réponse positive à cette demande.

*Sur le projet d'EMPLD :*

Sur le fond, l'UCV n'est pas opposée à une modification de la péréquation pour 2017. Notre association juge toutefois que le projet du Conseil d'Etat est insuffisant. Le gouvernement ne propose que l'abolition du point d'impôt écrêté, sans tenir compte des pertes fiscales liées à la RIE III et de la redistribution aux communes de la compensation fédérale, estimée à environ CHF 34 millions. Ce facteur n'a pas été intégré dans la solution du Conseil d'Etat présentée en janvier, c'est pourquoi elle prétend favoriser 268 communes.

Depuis plusieurs mois, le Comité travaille à des variantes incluant les effets de la RIE III. L'objectif est de proposer une solution équilibrée par rapport à l'ensemble des communes, donc stable et durable, qui soit appropriée aux enjeux futurs.

Son modèle a été présenté à une délégation du Conseil d'Etat et à l'AdCV durant les mois de février et mars. En substance, les pistes sont les suivantes :

- les pertes RIE III sont intégrées
- la compensation fédérale (également non prise en compte par le Conseil d'Etat) pourrait être redistribuée en fonction du nombre d'emplois par commune. C'est un indicateur fiable et évolutif qui rend compte, en grande partie, des situations économiques
- suppression de la valeur du point d'impôt écrêté comme référence : cette mesure proposée par le Conseil d'Etat est conservée
- l'écrêtage pour le financement d'une partie de la facture sociale serait adapté, afin d'alléger la contribution péréquative des communes à forte capacité financière
- une adaptation de la couche population serait faite pour la tranche de 0 à 1000 habitants, en augmentant le montant par habitant. Cette mesure avantage proportionnellement les petites communes
- d'autres critères – avec des effets à la marge – pourront être adaptés, afin de trouver le meilleur équilibre possible pour l'ensemble des communes vaudoises.

Par ses députés, le Comité a ensuite proposé à la commission parlementaire chargée d'examiner l'EMPLD de compléter le projet du Conseil d'Etat dans le sens du modèle formulé par l'UCV.

### **Police**

*Financement par les communes des prestations de la police cantonale pour les missions générales de police :*

Pour mémoire, ce volet de l'accord financier 2013 prévoyait de plafonner la participation des communes à la mission générale à 80 % du coût des 440 postes ETP de policiers (un poste = CHF 211'440.-). Une indexation annuelle a été fixée au taux forfaitaire de 1,5 %. Cet accord prévoyait que, pour régler la participation des communes pour les années 2018 et suivantes, des négociations canton-communes, fondées sur l'article 45 al.4 LOPV, devraient être ouvertes et finalisées au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Vu le contexte de la RIE III et considérant que l'effort principal devait être porté sur cette réforme, ces négociations ont d'un commun accord été reportées en 2022 et le statu quo maintenu.

*Communication de la Police cantonale aux municipalités lors d'événements particuliers sur leur territoire :*

Si la procédure mise en place par l'intermédiaire de l'UCV il y a un an entre les communes et la Police cantonale pour améliorer la communication entre ces deux partenaires, également responsables de la sécurité publique, satisfait un certain nombre de collectivités, d'autres, en revanche, dénoncent une absence persistante d'information. Afin de faire le point de la situation, le Commandant de la Police Cantonale et le Comité ont ainsi eu un entretien constructif en janvier 2016. Hormis les informations relevant du secret de l'enquête qui, nous le rappelons, ne peuvent être communiquées, il a été convenu que les syndicats n'ayant pas reçu l'information utile, avaient la possibilité d'appeler la cellule communication de la Police cantonale au 021 644 81 90. Cela étant, la procédure mise en place début 2015 perdure. Il appartient aux syndicats de ne pas oublier de communiquer au secrétariat de l'UCV (chargé de transmettre les mises à jour) tout changement de numéro de mobile ou de ... syndic!

### **Constructions et équipements scolaires : suite et fin ?**

Le 27 janvier, lors de sa rencontre annuelle avec le Conseil d'Etat, le Comité a fait savoir que la réponse du gouvernement à l'interpellation du Député Grobéty – démarche soutenue par l'UCV – n'est pas suffisante, notamment lorsqu'il est répondu que les discussions sur les équipements scolaires seront reprises dans le cadre de la commission consultative.

Le Comité estime que ladite commission (incluant non seulement les communes mais aussi les milieux professionnels) ne saurait se substituer au groupe de négociation réunissant les partenaires politiques contributeurs.

Il a rappelé une nouvelle fois au Conseil d'Etat l'accord financier 2013 dont une clause prévoyait non seulement la procédure réglementaire dont découle la commission consultative mais aussi une convention canton-communes au sens de l'article 27 al. 4 LEO dont l'objectif est de traiter des normes en matière de constructions et d'équipements scolaires. Depuis 2012, l'UCV a fait savoir que la position de l'Etat consistant à mettre à la charge des communes des équipements scolaires onéreux relevant du matériel pédagogique ne respecte pas l'esprit d'EtaCom. Or, le statu quo profite à l'Etat, d'où son peu d'empressement à renégocier ces éléments.

Estimant que le fait d'activer uniquement la commission consultative, sans convoquer le groupe canton-communes, était un procédé dilatoire, le Comité a suspendu sa participation à la commission consultative.

Dans le cadre de la rencontre du 27 janvier, la Cheffe du DFJC a pris l'engagement de reprendre ces discussions sur le plan politique. Une séance des représentants de l'UCV et du département est prévue avant l'été.

### **Aménagement du territoire**

Une délégation de l'UCV participe à un groupe de travail politique mis en place par la Cheffe du DTE. Les réflexions de ce groupe portent sur la mise en œuvre de la LAT, concrétisée par la 4<sup>e</sup> adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) et la modification de la LATC.

Première étape : par sa réponse à la consultation sur la révision du PDCn, et sur le projet de taxe à la plus-value, l'UCV a réitéré ses arguments avancés dans le cadre du dit groupe, défendant ainsi la position des communes vaudoises qu'elles soient dans une agglomération, un centre régional, local ou hors centre. Sa réponse figure sur le site [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch).

Deuxième étape : elle concerne le retour sur la consultation et la formulation du projet du Conseil d'Etat destiné à être soumis au Parlement. L'UCV poursuit son engagement dans le cadre du groupe politique et d'une commission consultative afin que ses propositions soient prises en considération à ce stade.

Troisième étape : par le biais du groupe « communes » du Grand Conseil, notre association fera valoir sa position auprès des députés. Rappelons ici que ce groupe thématique – que l'UCV a contribué à créer – favorise des échanges mutuels très utiles pour les collectivités vaudoises.

Concernant les futures modifications de la LATC, notre association poursuivra les mêmes démarches afin de s'investir du premier au dernier stade de la procédure pour mieux porter la voix des communes.

### **Associations intercommunales**

Depuis l'été 2015, l'UCV réunit un groupe de représentants de municipalités des villes, bourgs et villages. La réflexion de ces élus vise à proposer, d'une part, un modèle qui améliore le mode de gouvernance des associations intercommunales et, d'autre part, des recommandations sur le mode de financement. Les modifications envisagées ont été discutées en mars avec quelques professionnels communaux et représentants du service des communes. L'objectif est de pouvoir présenter les solutions préconisées pour la fin de cette législature communale.

### **Conseil de politique sociale**

La présidente de l'UCV a déposé une motion, transformée en postulat, demandant une modification de la composition du Conseil de politique sociale afin d'avoir une meilleure représentativité – en matière d'enjeux financiers – pour les communes.

---

**Le Comité** s'est réuni à 14 reprises au cours de ces 12 derniers mois pour débattre, notamment des principaux sujets d'actualité énumérés ci-dessus. L'une des séances a réuni ses membres ainsi que ceux du groupe des Villes et du groupe Bourgs et Villages.

Les délégués ont ainsi eu un échange fructueux relatif au bilan de législature évoqué au début de ce rapport. A ces séances plénières se sont ajoutées de multiples séances de travail auxquelles ont pris part des délégations du Comité, afin de préparer les négociations parascolaires, RIE III et péréquation.

Le Comité rencontre aussi régulièrement les députés du groupe « communes » du Grand Conseil sur les thèmes d'actualité en cours. Ces échanges constructifs permettent de soutenir la position des communes jusqu'au stade décisif du Parlement.

Enfin, en dehors des pourparlers entre leurs délégations respectives, le Conseil d'Etat et le Comité se rencontrent in corpore une fois l'an. Au menu de janvier 2016 : finances communales et péréquation ; constructions et équipements scolaires (initiative Charlemagne et réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Grobéty) ; aménagement du territoire (4<sup>e</sup> adaptation du PDCn).

**Le Conseil** a siégé quatre fois pour débattre des dossiers d'actualité énumérés ci-dessus. Madame Corinne Martin, Cheffe du service des communes et du logement, Messieurs Georges Zünd, Directeur de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, Pierre Imhof, Chef du service de développement territorial ainsi que les représentants de la Fondation Equitim et de IConsulting ont été ses invités.

**Le groupe des Villes** a tenu 4 séances. Les avis de ses membres sur les sujets d'actualité déjà évoqués ont ainsi été relayés au Comité. Il a en outre reçu Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba au sujet de la problématique Airbnb et la perception de la taxe de séjour.

**Le groupe Bourgs et Villages** s'est réuni à quatre reprises. Ses délégués ont également eu l'opportunité de prendre position sur les mêmes dossiers.

La séance commune de ces deux groupes, tenue en septembre 2015 avec le Comité, a permis un échange très constructif sur les préoccupations réciproques relatives à la marche interne de notre association ; au fonctionnement de chacun de ces trois organes ; au bilan de législature ; et aux thématiques de l'actualité. Cette expérience très positive sera renouvelée en début et fin de chaque législature.

**Renouvellement de la composition des organes UCV** : la désignation des délégués se fera désormais dans le cadre du tour des districts. Edition 2016, prévue de fin août à septembre. Précisons ici que les syndics siégeant au groupe des Villes le sont de plein droit et n'ont ainsi pas besoin d'être désignés par leurs pairs. Les membres du Comité et sa présidence devront être validés statutairement par une assemblée extraordinaire fixée au 28 septembre.

Nous exprimons ici notre reconnaissance à l'ensemble des élus siégeant au sein des organes de l'UCV. Leurs réflexions, leur participation renouvellent sans cesse l'UCV. Grâce à cette dynamique, la voix de l'ensemble des communes porte plus loin.

### **Secrétariat :**

Depuis le mois de juin 2015, notre secrétariat est composé de 7 personnes représentant 5 ETP. Le poste comptable est indépendant.

L'activité du secrétariat se décline en plusieurs domaines :

1. **Conseils en finances publiques** : en charge de cette nouvelle prestation à disposition des communes vaudoises depuis le mois de juin 2015, Monsieur Gianni Saitta seconde aussi le Comité pour tous les aspects financiers des négociations canton-communes.

L'appui financier aux collectivités s'énumère comme suit :

- analyses financières de communes ou associations intercommunales : lors du bouclage de ce rapport, 17 analyses financières ont ainsi été menées. Ce travail d'envergure nécessite pour chaque dossier un important investissement en temps
- de nombreuses réponses apportées aux questions posées par messagerie ou téléphone
- modules de cours – payants – à l'attention des Exécutifs communaux et des boursiers (voir lettre D du rapport). Dès 2016, l'UCV a repris le témoin, confié par l'initiateur de ces cours, Monsieur Pierre Busset, à qui nous exprimons notre reconnaissance. Monsieur Gianni Saitta en est désormais le maître d'œuvre

Il travaille en collaboration avec trois boursiers communaux, Messieurs Jean-Michel Brandt, Jean-Michel Chapalay et Fabrice Weber, ainsi que Monsieur Pierre Busset.

2. **Conseils juridiques** : ces 12 derniers mois, ce ne sont pas moins de 327 questions (au 24 mars) qui ont été posées à nos juristes. Ces demandes sont en constante augmentation. L'an passé, elles se chiffraient à 287, une centaine de plus que l'année précédente. Le poste de 1,1 ETP était occupé par Madame Ana Petrovic et Monsieur Gregory Bovay. Chacun ayant souhaité augmenter son taux d'activité, ils ont quitté l'UCV pour un nouvel emploi. Nous les remercions ici pour leur travail de qualité et formons nos vœux pour la suite de leur carrière. La succession a été assurée par Mesdames Isabelle Del Rizzo (50%), dès le 1<sup>er</sup> décembre, et Isabelle Gattlen (60%), dès le 1<sup>er</sup> avril. Madame Del Rizzo a assuré seule l'intermédiaire au cours des mois de février et mars.
3. **Consultations** : l'UCV a répondu à 9 consultations depuis le mois d'avril 2015 jusqu'au 31 mars 2016. Parmi celles-ci, on relèvera la loi sur l'accueil de jour, la 4<sup>e</sup> adaptation du Plan directeur cantonal et le projet de taxe à la plus-value.
4. **Nouveau site internet** : la refonte de notre site internet était programmée pour la fin de cette législature. Notre but était notamment d'assurer de nouvelles fonctionnalités au niveau de l'espace membres, une utilisation facilitée, car plus intuitive, et une réorganisation de l'information. Objectif rempli grâce à notre webmaster, Madame Valérie Moreno.
5. **Publications** :
  - *Point CommUne!* Notre journal trimestriel est le fruit d'une collaboration fructueuse entre l'UCV et les principales associations professionnelles communales. Madame Nathalie Greiner est en charge de sa parution et assure la coordination entre tous les partenaires : graphiste, imprimeur, annonceur et rédacteurs. A noter que notre journal est bénéficiaire (cf. comptes 2015).
  - *Annuaire* : l'annuaire – vedette de notre site – est la page la plus visitée. Madame Valérie Moreno est en charge de sa parution. Relevons que, comme chaque première année de législature, seule la version informatique est assurée. La version imprimée sera disponible en 2017. Nous rappelons aussi que ce sont les communes qui sont en charge de la mise à jour de leurs données via notre site.
  - *UCV-Info* : notre lettre d'information a paru 11 fois, soit dans sa version régulière, soit dans sa version "flash".
6. **Groupes de travail** (y compris commissions, COPIL, plateformes) : l'UCV est représentée dans 70 groupes. Le suivi administratif de ces entités est assuré par Madame Catherine Losey. Notre comptable, Madame Nicole Tenthorey, effectue le versement des indemnités en fin d'année.

**7. Organisation des événements UCV :**

- *AG statutaires*: Madame Nathalie Greiner est en charge de l'organisation des assemblées des délégués. Elle travaille en tandem avec Madame Valérie Moreno, responsable de la partie informatique. Ensemble, elles assurent conseils et appuis à la commune hôte pour la partie conviviale de la journée des communes vaudoises.
- *Soirées d'information*: l'organisation de ces soirées est gérée par Madame Catherine Losey.
- *Modules de cours en finances publiques*: sur le plan administratif et organisationnel, Madame Catherine Losey seconde notre économiste.

Que l'ensemble des collaborateurs du secrétariat soient remerciés ici pour leur travail compétent et leur engagement dynamique, jamais à cours d'idées ; je leur suis reconnaissante de cette indispensable et précieuse collaboration d'équipe.

**Conclusion : une voix qui porte !**

Le panorama des activités, non exhaustif, frappe par l'engagement croissant de l'UCV sur différents fronts. Les éléments à améliorer sont pris en compte chaque année. D'où un constat positif : la voix des communes compte au sein du Parlement. L'UCV s'en réjouit car elle s'est investie pour que cette voix – unissant l'ensemble des collectivités – gagne en influence.

Brigitte Dind, Secrétaire générale

Pully, mars 2016

## Bilans au 31 décembre 2015 et 2014

<b>Actifs</b>		<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
<b>Disponibles</b>				
1000	Caisse	793.85	161.65	632.20
1010	CCP 10-2641-1	8'819.22	18'584.62	-9'765.40
1020	BCV c/c no 397.495.2	-4'629.75	221'321.70	-225'951.45
1021	BCV c/épargne no 587.404.1	298'886.65	298'806.60	80.05
1022	BCV c/garantie loyer no 936.92.99	8'270.40	8'268.15	2.25
<b>Réalisables</b>				
1100	Débiteurs	225.00	0.00	225.00
1140 - 47	Autres débiteurs /décomptes	6'037.50	4'640.85	1'396.65
1176	Impôt anticipé à récupérer	117.89	117.25	0.64
1300	Actifs de régularisation	4'480.86	1'656.80	2'824.06
<b>Immobilisés</b>				
1500	Mobilier de bureau	5'000.00	1.00	4'999.00
1520	Ordinateurs	5'700.00	1.00	5'699.00
		<b>333'701.62</b>	<b>553'559.62</b>	-219'858.00
<b>Passifs</b>				
<b>Exigibles à court et moyen termes</b>				
2000 - 03	Créanciers / Passifs de régularisation	8'638.70	7'231.62	1'407.08
2004	Décomptes indemnités	27'946.05	1'858.80	26'087.25
2210	Rétrocession cotisations 2013		74'080.00	-74'080.00
2300	Passifs de régularisation	4'255.72	10'748.80	-6'493.08
<b>Fonds propres</b>				
2900	Fonds de réserve générale	52'000.00	160'000.00	-108'000.00
2915	Fonds de réserve "Actions futures"	80'602.43	80'602.43	0.00
<b>Capital</b>				
2800	Capital social au 1er janvier	219'037.97		
1590	Résultat de l'exercice	<u>-58'779.25</u>		
		160'258.72		
2100	Capital social au 31 décembre	160'258.72	219'037.97	-58'779.25
		<b>333'701.62</b>	<b>553'559.62</b>	-219'858.00

**COMPTES PERTES ET PROFITS COMPARÉS DES  
EXERCICES 2014 ET 2015 - BUDGETS 2015-2016-2017**

	<u>BUDGET 2017</u>	<u>BUDGET 2016</u>	<u>COMPTES 2015</u>	<u>BUDGET 2015</u>	<u>COMPTES 2014</u>
+ produit, - charge, +/- varie selon les années					
+ Cotisations membres	990'000.00	999'600.00	963'182.40	980'000.00	953'232.95
+ Cours - résultat final	23'450.00				
+ Recettes diverses	1'650.00	1'500.00	3'587.40	1'000.00	1'594.40
+/- Résultat financier (Produit/charges Intérêts)	-150.00	500.00	-149.84	500.00	108.96
+/- Point commune - résultat final	2'000.00	1'000.00	5'676.14	-500.00	1'379.25
+ Prél. Fonds de réserve		160'000.00	108'000.00		
+ Prél. réserve générale		20'000.00			
- Annuaire - résultat final	-3'000.00	Pas de parution	-3'109.10	-3'800.00	-3'088.90
- Salaires / Indemnités / Charges	-918'960.00	-903'530.00	-834'634.55	-723'000.00	-686'794.30
<i>Salaires administration</i>	-596'200.00	-581'200.00	-536'817.30	-450'000.00	-429'868.20
<i>Charges sociales (admin. + délégués + recapitalisation LPP)</i>	-163'260.00	-165'230.00	-145'086.70	-113'000.00	-122'074.60
<i>Divers personnel (Hon.compta-Formation-Frais adm.)</i>	-54'000.00	-47'000.00	-51'530.45	-49'500.00	-43'976.30
<i>Comité</i>	-37'000.00	-39'000.00	-39'138.20	-39'000.00	-30'569.00
<i>Conseil</i>	-17'100.00	-18'500.00	-13'892.80	-18'500.00	-16'470.70
<i>Groupe des Villes</i>	-8'300.00	-8'500.00	-5'963.80	-8'500.00	-6'906.00
<i>Groupe des Bourgs et Villages</i>	-6'800.00	-7'600.00	-6'250.30	-8'000.00	-5'974.50
<i>Commissions et Groupes de travail</i>	-36'300.00	-36'500.00	-35'955.00	-36'500.00	-30'955.00
- Soirées information	-20'000.00		-5'549.00		
- Experts/conseils	-37'000.00	-68'000.00	-45'386.90	-77'000.00	-78'271.40
- Locaux	-42'030.00	-41'800.00	-42'030.00	-41'400.00	-41'400.00
- Administration générale	-43'600.00	-47'500.00	-45'013.25	-41'350.00	-34'936.28
- Assemblées générales - résultat final	-29'500.00	-26'500.00	-32'954.20	-22'500.00	-23'991.60
- Informatique	-21'500.00	-190'600.00	-128'329.90	-14'600.00	-12'354.65
- Amortissements			-2'068.45		
<b>Résultat / perte si négatif (-)</b>	<b>-98'640.00</b>	<b>-95'330.00</b>	<b>-58'779.25</b>	<b>57'350.00</b>	<b>75'478.43</b>

## Rapport financier

Le précédent rapport financier vous annonçait un bénéfice 2014 conséquent de CHF 75'478.43. Cet exercice positif, cumulé avec les liquidités capitalisées en 2011, 2012 et 2013, avait permis au Comité d'anticiper les dépenses suivantes :

- ouverture dès avril 2015 d'un poste d'économiste et conseiller en finances publiques (1 ETP), afin de saisir dans les meilleurs délais l'opportunité d'offrir ce service aux communes et associations intercommunales. En outre, ces compétences financières sont nécessaires dans le cadre des négociations du Comité avec l'Etat
- la refonte du site internet de l'UCV, afin d'accroître son efficacité et de faciliter son utilisation, en particulier concernant la gestion de la journée des communes vaudoises, de l'annuaire, des divers organes de l'UCV, ainsi que des commissions ou groupes de travail dans lesquels l'UCV est représentée.

Le budget 2016 tenait compte de ces éléments en inscrivant un déficit de CHF 95'330.00. Toutefois, le rapport financier 2015 annonçait des liquidités de plus d'un demi-million qui nous permettaient d'aller de l'avant jusqu'en 2017, malgré la perte prévue pour l'exercice 2016. Au 31 décembre 2015, on enregistre une perte de CHF 58'779.25.

Précisions utiles relatives à ce surcroît de charges :

1. Il importe de relever que la création du poste de conseiller en finances publiques permet une économie substantielle sur le poste comptable "experts/conseils". Celui-ci apparaît pour un montant de CHF 45'386.90 dans les comptes 2015, alors que le montant de CHF 77'000.00 figurait dans les prévisions budgétaires de cette même année. Par conséquent, le poste « experts/conseils » a été ramené à CHF 37'000.00 au budget 2017.

Pour mémoire, le poste « experts/conseils » comprenait jusqu'à fin 2015 trois sortes de mandats :

- Analyse de thèmes particuliers
- Communication
- Conférenciers pour nos soirées d'information

Désormais, ce dernier point sera inclus sous rubrique « soirées d'information et cours ». À noter que, contrairement aux soirées d'information gratuites, les modules des cours sont payants, avec un tarif préférentiel pour les communes membres. Ce poste sera bénéficiaire puisque que le budget 2017 prévoit un produit final de CHF 23'450.00.

2. Le service juridique est composé de deux juristes (= 1,1 ETP). Mme Ana Petrovic et M. Gregory Bovay ayant tous deux souhaité augmenter leur taux d'activité, ils ont ainsi résilié leur contrat de travail. Mmes Isabelle Del Rizzo et Isabelle Gattlen leur ont succédé. Pour assurer une transition efficace, Mme Del Rizzo a débuté son activité à 50 % dès le 1<sup>er</sup> décembre 2015. De ce fait et compte tenu des obligations contractuelles, trois salaires liés aux postes juristes ont été payés en décembre 2015. Mme Isabelle Gattlen débutera son activité à 60% le 1<sup>er</sup> avril 2016.
3. Concernant le poste informatique, le 80 % de la facture liée à la refonte du site a été acquitté en 2015, soit CHF 107'625.50 (charge totale 2016 CHF 128'329.90). Par conséquent, en 2016, ce poste sera nettement inférieur aux prévisions budgétaires. Le solde sera compensé par prélèvement à fonds de réserve en 2016.

## Rapport financier

Ainsi, nous vous informons qu'au vu de cette dépense anticipée, le prélèvement à fonds de réserve (CHF 180'000.00) prévu au budget 2016 ne sera pas effectué dans sa totalité.

Les charges « Assemblée générale » accusent quelques variations, mais restent inférieures aux prévisions budgétaires. Toutefois, le résultat final enregistre une perte de près de CHF 10'000.00 par rapport au budget, celle-ci étant due à la baisse des inscriptions.

## Conclusion

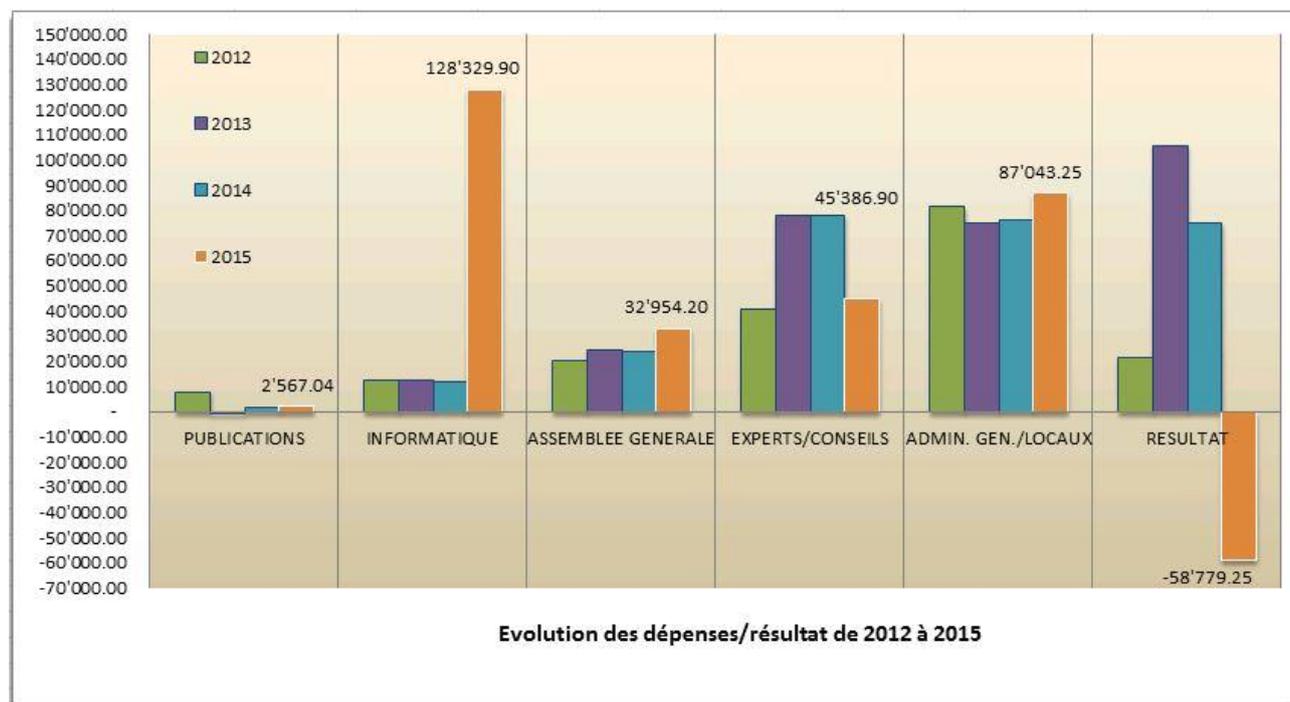
A la lecture de ce rapport, on peut constater que 2015 fut une année charnière, riche, active et toujours davantage au service de ses membres. Des opportunités stratégiques ont été saisies, des actions entreprises, ce qui explique l'essentiel de l'important écart entre le budget et les comptes. L'exercice 2016 en subira encore quelques répercussions.

Si les liquidités nous permettront d'assumer les charges courantes jusqu'en 2017, nonobstant des exercices comptables 2016 et 2017 qui seront lourdement déficitaires, il est essentiel de prévoir pour la nouvelle législature une augmentation des cotisations. Celles-ci ont certes déjà été revues à la hausse en 2011 aux motifs suivants : abonnement au journal Point-Commune compris dans la cotisation; développement du service juridique ; ouverture du poste experts. Depuis le printemps 2015, les communes utilisent intensivement la prestation supplémentaire offerte par l'UCV en matière de finances publiques. La professionnalisation du secrétariat – tant en matière juridique qu'économique – suppose la volonté de s'en donner les moyens. C'est pourquoi, le 28 septembre 2016, date de notre assemblée extraordinaire, le Comité reviendra vers vous à ce sujet avant la procédure d'élection de ses membres pour la nouvelle législature.

Enfin, il sied de remercier vivement notre comptable Madame Nicole Tenthorey pour sa collaboration et son appui des plus compétents.

Brigitte Dind

Secrétaire générale



RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2015

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions qui régissent l'Union des Communes Vaudoises, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, ce 10 mars 2016.

Nous avons eu toutes explications relatives au résultat comptable 2015 et remercions Monsieur Cuerel, Mme Dind ainsi que Mme Tenthorey pour avoir répondu à nos questions.

- La commission a notamment contrôlé les soldes des liquidités (corrélation entre la comptabilité et extraits financiers).

Sur la base de notre examen, nous avons constaté que la comptabilité est conforme aux comptes présentés qui bouclent par une perte de CHF 58'779.25, mise en déduction du capital social s'élevant donc à **CHF 160'258.72** au 31 décembre 2015.

Nous proposons d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité.

En complément, la commission souhaite relever les points suivants :

- **INFORMATIQUE** : Les comptes font clairement ressortir les dépenses liées au nouveau site internet engagées en 2015 déjà, contrairement au budget initialement établi. On constate donc un décalage sur les années 2015 et 2016.  
Nous demandons aussi l'établissement en 2016 d'un récapitulatif global et final de la refonte du site.
- **SERVICES AUX COMMUNES** : Nous saluons l'intention de l'UCV de proposer des services d'analyses financières à titre gracieux. Toutefois, la commission suggère au comité d'élaborer un système de plafonnement de la gratuité de tels services dans un souci d'équité et pour éviter une explosion de demandes.  
Nous relevons aussi que l'engagement de l'expert financier, Monsieur Gianni Saitta, permet de limiter les frais liés aux experts externes.
- **REMARQUE GENERALE** : La commission souhaite que l'envoi des documents comptables se fasse quelques jours avant la séance de révision.

Etaient présents pour l'UCV, Monsieur Julien Cuerel, membre du comité, Mme Brigitte Dind, Secrétaire générale, Mme Nicole Tenthorey, comptable.

Pully, le 10 mars 2016

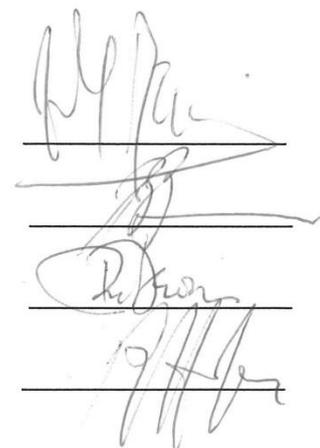
**Les contrôleurs :**

Commune de Cuarny : Monsieur Jean-Marc Baillif, Syndic, **rapporteur**

Commune de Cudrefin : Monsieur Blaise Baumann, Syndic

Commune de Cugy : Monsieur Raymond Bron, Syndic

Commune de Curtilles : Monsieur Ruedi Hofer, Municipal  
(commune de liaison – exercice 2016)



**Communes vérificatrices pour l'exercice 2016**

- **Curtilles (commune de liaison 2015-2016)**
- **Démoret**
- **Denens**
- **Denges**

## Comité exécutif

Présidente	Claudine Wyssa Syndique de Bussigny	
Vice-présidents	Daniel Brélaz Syndic de Lausanne	Annie Oguey Syndique d'Ormont-Dessous
Membres du Comité	Julien Cuérel Syndic de Baulmes	Christelle Luisier-Brodard Syndique de Payerne
	Dominique Dafflon Syndic de Saint-Barthélémy	Gustave Muheim Syndic de Belmont-sur-Lausanne
	Vincent Jaques Syndic de Morges	Edgar Schiesser Syndic de Romanel-sur-Lausanne
	Didier Lohri Syndic de Bassins	Laurent Wehrli Syndic de Montreux
Présidente du groupe Bourgs et Villages (avec voix consultative)	Christine Chevalley Syndique de Veytaux	

## Secrétariat général

Secrétaire générale	Brigitte Dind	<a href="mailto:brigitte.dind@ucv.ch">brigitte.dind@ucv.ch</a>
Conseiller en finances publiques	Gianni Saitta	<a href="mailto:gianni.saitta@ucv.ch">gianni.saitta@ucv.ch</a>
Juristes	Isabelle Del Rizzo	<a href="mailto:isabelle.delrizzo@ucv.ch">isabelle.delrizzo@ucv.ch</a>
	Isabelle Gattlen	<a href="mailto:isabelle.gattlen@ucv.ch">isabelle.gattlen@ucv.ch</a>
Point CommUNE !/Assemblées générales	Nathalie Greiner-Meylan	<a href="mailto:nathalie.greiner@ucv.ch">nathalie.greiner@ucv.ch</a>
Secrétariat /Groupes de travail/Organes	Catherine Losey	<a href="mailto:catherine.losey@ucv.ch">catherine.losey@ucv.ch</a>
Webmaster/Annuaire	Valérie Moreno	<a href="mailto:valerie.moreno@ucv.ch">valerie.moreno@ucv.ch</a>
Comptabilité	Nicole Tenthorey	<a href="mailto:nicole.tenthorey@ucv.ch">nicole.tenthorey@ucv.ch</a>

Avenue de Lavaux 35 - case postale 481 - 1009 Pully

Tél. 021 557 81 30 [ucv@ucv.ch](mailto:ucv@ucv.ch)

Fax 021 557 81 31 [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch)

## Organes UCV

---

### Conseil

<b>Présidente</b>	Claudine Wyssa	Syndique de Bussigny
<b>Districts</b>		
<b>Aigle</b>	Gilbert Anex Frédéric Borloz Philippe Grobéty Pierre-Alain Karlen Jean-Marc Udriot	Syndic de Gryon Syndic d'Aigle Syndic d'Ormont-Dessus Syndic de Noville Syndic de Leysin
<b>Broye-Vully</b>	Guy Delpedro Philippe Mayor Yves Nicolier Aliette Rey Daniel Ruch	Syndic de Valbroye Syndic de Grandcour Municipal à Avenches Municipale à Lucens Syndic de Corcelles-le-Jorat
<b>Gros-de-Vaud</b>	Jean-Luc Bezençon Raymond Bron Michel Buttin Pascal Favre Véronique Gilliard	Syndic de Goumoëns Syndic de Cugy Syndic de Mex Syndic d'Etagnières Syndique de Montanaire
<b>Jura-Nord Vaudois</b>	Stéphane Costantini Ginette Duvoisin Christian Kunze Yves Pellaux Stéphane Silvani	Syndic de Vallorbe Syndique de Tévenon Syndic de Chavornay Syndic de Pomy Syndic de Mutrux
<b>Lausanne</b>	Jacques Marchand Maurice Mischler Louis Savary Jean-Pierre Sueur Oscar Tosato	Municipal au Mont-sur-Lausanne Syndic d'Epalinges Syndic de Cheseaux-sur-Lausanne Syndic du Mont-sur-Lausanne Municipal à Lausanne
<b>Lavaux-Oron</b>	René Gilliéron Patrice Guénat Jacques Ochs Olivier Sonnay <i>Vacant</i>	Syndic de Puidoux Syndic de Mézières Municipal à Savigny Municipal à Oron
<b>Morges</b>	Fabienne Coderey François Delay Georges Rime Bernard Rochat Michel Roulet	Syndique de Berolle Syndic de Cottens Syndic de Cossonay Syndic de Lavigny Syndic d'Étoy
<b>Nyon</b>	Monique Bersier Jean-Noël Goël Jacques Mugnier Jean-Jacques Nicolet Philippe Parmelin	Syndique de Vinzel Syndic de Rolle Syndic de Duillier Municipal à Marchissy Syndic de Bursins
<b>Ouest-lausannois</b>	Georges Cherix Marianne Huguenin Pierre Kaelin Michel Tendon <i>Vacant</i>	Syndic de Villars-Ste-Croix Syndique de Renens Syndic d'Ecublens Syndic de Crissier
<b>Riviera-Pays-d'Enhaut</b>	Claire-Lise Blum Buri Alain Bovay Bernard Degex Elina Leimgruber Charles-André Ramseier	Syndique de Rougemont Syndic de Saint-Légier-La Chiésaz Syndic de Blonay Municipale à Vevey Syndic de Château-d'Oex

---

## Groupe des Bourgs et Villages

### Districts

---

*Présidence :*

<b>Riviera - Pays d'Enhaut</b>	Christine Chevalley	Syndique de Veytaux
--------------------------------	---------------------	---------------------

*Vice-présidence :*

<b>Lausanne</b>	Michèle Gay Vallotton	Municipale à Cheseaux-sur-Lausanne
-----------------	-----------------------	------------------------------------

*Membres :*

<b>Aigle</b>	Pierre-Alain Karlen	Syndic de Noville
--------------	---------------------	-------------------

<b>Broye-Vully</b>	Jean-Daniel Blaser Blaise Clerc	Syndic de Bussy-sur-Moudon Municipal à Vully-les-Lacs
--------------------	------------------------------------	--

<b>Gros-de-Vaud</b>	Urs Lauper Michel Pittet	Syndic de Bretigny-sur-Morrens Syndic de Froideville
---------------------	-----------------------------	---

<b>Jura-Nord Vaudois</b>	Frédéric Rohner Claude Roulet	Syndic de Montagny-près-Yverdon Syndic de Mauborget
--------------------------	----------------------------------	--

<b>Lavaux-Oron</b>	Jean-Claude Serex	Syndic de Maraçon
--------------------	-------------------	-------------------

<b>Morges</b>	Michel Dubois Marlise Holzer	Syndic de Saint-Oyens Syndique de Lully
---------------	---------------------------------	--

<b>Nyon</b>	Frédéric Mani	Syndic de Dully
-------------	---------------	-----------------

<b>Ouest-Lausannois</b>	Georges Cherix	Syndic de Villars-Ste-Croix
-------------------------	----------------	-----------------------------

### Groupe des Villes

#### Membres

<b>Président</b>	Daniel Brélaz	Syndic de Lausanne
Présidente UCV	Claudine Wyssa	Syndique de Bussigny
	Laurent Ballif	Syndic de Vevey
	Frédéric Borloz	Syndic d'Aigle
	Jean-Daniel Carrard	Syndic d'Yverdon-les-Bains
	Jacques-André Conne	Syndic de Lutry
	Gérald Cretegny	Syndic de Gland
	Alain Gillièron	Syndic de Prilly
	Max Graf	Syndic de Bourg-en-Lavaux
	Vincent Jaques	Syndic de Morges
	Marianne Huguenin	Syndique de Renens
	Pierre Kaelin	Syndic d'Ecublens
	Lyonel Kaufmann	Syndic de la Tour-de-Peilz
	Christelle Luisier-Brodard	Syndique de Payerne
	Maurice Mischler	Syndic d'Epalinges
	Jean-Paul Nicoulin	Syndic d'Echallens
	Gil Reichen	Syndic de Pully
	Jean-Pierre Rochat	Vice-syndic de Chavannes-près-Renens
	Pierre Rochat	Syndic de Bex
	Daniel Rossellat	Syndic de Nyon
	Jean-Pierre Sueur	Syndic du Mont-sur-Lausanne
	Michel Tendon	Syndic de Crissier
	Laurent Wehrli	Syndic de Montreux

## Communes hôtes 2017

### Chamblon



### Samedi 10 juin 2017



### Treycovagnes

